



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-142

Ottawa, le 10 novembre 2006

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **15 décembre 2006**.*

[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

Article Requérante et endroit

1. **Sound of Faith Broadcasting**
Woodstock (Ontario)
No de demande 2006-1280-6
2. **Pineridge Broadcasting Inc.**
Cobourg (Ontario)
No de demande 2006-1308-5

1. **Woodstock (Ontario)** **No de demande 2006-1280-6**

Demande présentée par **Sound of Faith Broadcasting** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CJFH-FM Woodstock (Ontario).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en diminuant la puissance apparente rayonnée de 50 watts à 37 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en relocalisant l'émetteur (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne à 71,5 mètres).

La titulaire a indiqué que le propriétaire du site lui a demandé de déménager son antenne du site actuel.

Adresse de la titulaire :

659, rue King Est, Bureau 207
Casier postal 1433, Station C
Kitchener (Ontario)
N2G 4H6
Télécopieur : 519-575-9119
Courriel : dmacdonald@faithfm.org

Canada

Examen de la demande :

535, rue Mill
Woodstock (Ontario)

2. **Cobourg (Ontario)**
No de demande 2006-1308-5

Demande présentée par **Pineridge Broadcasting Inc.** (Pineridge) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CHUC-FM Cobourg (Ontario).

Pineridge propose de modifier sa condition de licence de manière à reporter l'échéance de la période durant laquelle elle est autorisée à diffuser simultanément sur les ondes de la station (AM) CHUC la programmation de CHUC-FM Cobourg à compter de l'exploitation de la nouvelle station FM du 11 novembre 2006 au 11 novembre 2007. Le Conseil a autorisé l'exploitation de la nouvelle station FM dans la décision *CHUC Cobourg – conversion à la bande FM*, Décision de radiodiffusion CRTC 2005-205, 19 mai 2005 (décision 2005-205).

Dans la décision 2005-205, le Conseil avait approuvé, par condition de licence, une période de diffusion simultanée de trois mois à partir de la mise en exploitation de la nouvelle station FM. Pineridge a confirmé avoir commencé l'exploitation de CHUC-FM le 11 août 2006.

Pineridge a indiqué que sa station CHUC-FM a généré des produits d'intermodulation qui se manifestent dans la bande NAV/COM et que, malgré avoir essayé plusieurs mesures correctives, la situation persiste. Par conséquent, la titulaire a demandé de prolonger sa période de diffusion simultanée pendant qu'elle essaie de corriger cette situation.

Également, dans la décision 2005-205, le Conseil indiquait que la titulaire demandait la révocation de la licence de CHUC dès la fin de la période de diffusion simultanée et que la révocation serait en vigueur trois mois après la mise en exploitation de la station FM.

Sujet à l'approbation par le Conseil de la demande susmentionnée, la révocation de la licence de CHUC serait en vigueur à la fin de la période de diffusion simultanée.

Adresse de la titulaire :

Casier postal 520
Cobourg (Ontario)
K9A 4L3
Télécopieur : 905-372-6280
Courriel : dconway@eagle.ca

Examen de la demande :

7805, chemin Telephone
Cobourg (Ontario)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

15 décembre 2006

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention ***Fin du document*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>